



Position Paper FYEO

La République de Croatie, en tant qu'État membre de l'Union européenne (UE) et partie prenante du nouveau pacte de migration et d'asile, s'engage à participer activement aux discussions et aux dialogues avec nos partenaires européens. Notre entrée récente dans l'espace Schengen et la zone Euro nous oblige devant les nations européennes. Nous voulons être un membre fiable et sommes pleinement investis dans le processus de réforme de la directive relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

La Croatie est pleinement engagée dans les négociations européennes

La route des Balkans occidentaux demeure l'une des principales voies de migration vers l'Europe. Après le pic record d'arrivées dans l'Union européenne en 2015, La Croatie a vu le nombre de migrants en situation irrégulière baisser pendant plusieurs années. Cependant, depuis 2019, ce chiffre est en augmentation. En 2023, nous avons été confrontés à une augmentation significative. Un grand nombre de migrants en situation irrégulière, qui entrent dans l'UE par la route des Balkans occidentaux, transitent par la Croatie, où ils arrivent initialement, avant de se diriger vers un autre pays de l'UE. Cela entraîne un nombre significatif de signalements de migrants en situation irrégulière et de demandes d'asile en Europe.

Lors du dernier Sommet des pays méditerranéens de l'Union européenne (MED9). La Croatie a exprimé partager pleinement les principes énoncés lors de la déclaration d'Athènes. Nous souhaitons préciser nos positions sur les procédures relatives à la gestion de l'asile et de la migration.

La Croatie promeut un renforcement de la coopération

La question de la Croatie est résolument engagée en faveur d'une politique européenne commune en matière de migration et d'asile. Notre approche vise à concilier le soutien à des normes et procédures harmonisées à l'échelle de l'Union Européenne avec la nécessité de préserver notre autonomie en matière de gestion des frontières. Nous aspirons à contribuer activement à l'élaboration de ces normes tout en garantissant la flexibilité nécessaire pour les adapter à nos besoins spécifiques.

Nous sommes fermement convaincus de l'importance de la reconnaissance mutuelle et de l'adhésion aux obligations définies pour les États membres, comme stipulé dans l'Article 9. Cette reconnaissance est cruciale pour renforcer l'efficacité de la directive. Toutefois, nous estimons qu'il ne faut pas se limiter à cela. Il est impératif de prendre également en considération la solidarité envers les pays confrontés à des flux migratoires exceptionnels.

Les disparités démographiques et socio-économiques actuelles contribuent à l'intensification des pressions migratoires aux frontières de l'Europe. De plus, les catastrophes climatiques et les conflits géopolitiques risquent d'exacerber ces tendances. Cette situation nous pousse à renforcer les mécanismes de coordination et de solidarité entre les États membres au-delà de l'établissement du principe de reconnaissance mutuelle des décisions de retour.

Ces défis soulignent l'impératif d'une coopération renforcée avec les États tiers, conformément aux Articles 7 et 8. Nous considérons la consolidation de nos relations avec les pays tiers comme une étape fondamentale pour relever efficacement les défis migratoires. Cette démarche est essentielle non seulement pour une gestion plus responsable des migrations, mais aussi pour favoriser des solutions

durables qui prennent en compte les causes profondes de la migration, ainsi que les besoins de protection et d'intégration des migrants. En renforçant notre collaboration avec ces pays, nous pouvons travailler ensemble vers une approche plus équilibrée et humaine, qui bénéficie à la fois aux pays d'origine, de transit, et de destination.

La Croatie est déterminée à travailler de concert avec ses partenaires européens pour développer des réponses adaptées et humaines à ces enjeux cruciaux.

La Croatie en faveur de mesures de migration plus adaptées aux situations d'urgence

La Croatie se montre favorable aux dispositions énoncées dans la directive concernant les mesures de retour, le départ volontaire, et la rétention. Cependant, elle souligne la nécessité d'ajuster certains aspects de la directive pour mieux refléter les situations d'urgence réelles.

La Croatie reconnaît l'importance de ces mesures pour une gestion efficace et humaine des migrations. Elle soutient le principe du départ volontaire comme étant une approche plus digne et moins contraignante pour les retours. De même, la rétention est considérée comme un outil nécessaire, mais qui doit être utilisé de manière proportionnée et dans le respect total des droits de l'individu.

Néanmoins, la Croatie insiste sur l'importance d'une plus grande flexibilité dans la directive pour s'adapter aux situations d'urgence. Ces situations peuvent nécessiter des réponses rapides et adaptées aux contextes spécifiques, tout en respectant les normes internationales en matière de droits de l'homme. La Croatie prône pour une directive qui tienne compte de ces nuances, permettant ainsi une gestion plus efficace et humaine des situations migratoires d'urgence.

La Croatie prône pour une intégration éthique et efficace de l'Intelligence Artificielle

Soutient fermement l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les procédures de retour, à condition que cette intégration soit réalisée avec une transparence totale et dans le plein respect des droits fondamentaux. La Croatie considère que l'IA a le potentiel d'optimiser significativement les procédures d'éloignement en améliorant la gestion des données. Cette technologie peut contribuer à une évaluation précise des risques et à l'identification efficace des cas prioritaires, ce qui pourrait mener à une utilisation plus judicieuse et efficace des ressources disponibles. En outre, l'utilisation de l'IA doit être encadrée par des protocoles stricts assurant la protection des données personnelles et la non-discrimination, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Cette approche permettrait de garantir que l'adoption de l'IA dans les processus de retour se fait de manière éthique et responsable, tout en améliorant l'efficacité des procédures.

Recommandations et demandes

La Croatie recommande fortement l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les procédures de retour, tout en assurant le respect des droits fondamentaux et la transparence des opérations. La Croatie justifie cette recommandation par la nécessité d'optimiser la gestion des données, d'évaluer les risques et d'identifier les cas prioritaires dans le cadre des procédures de retour. À ce titre, elle propose d'amender l'article 28 de la proposition de la commission :

La coopération avec le secteur privé est à réaliser avec prudence de manière judicieuse et constructive. Les conditions des partenariats seront précisées dans un acte délégué.

La Croatie s'engage à garantir que la déclaration d'une situation d'urgence soit un moyen à la fois efficace et fonctionnel. Elle vise à simplifier les critères nécessaires pour activer une telle situation d'urgence. Si les autorités politiques ne disposent pas de la flexibilité et du discernement adéquats pour initier une situation d'urgence migratoire dans le but de prévenir une crise, les mesures prévues à cet effet risquent de perdre leur pertinence. La Croatie souhaite amender l'article 23 de la proposition :

Lorsque la capacité d'accueil des centres de rétention atteint 75% pendant deux semaines consécutives.

La proposition actuelle s'inscrit dans la continuité des mesures préconisées par la Commission européenne pour l'élaboration d'un nouveau pacte sur la migration et l'asile. Elle vise à instaurer une meilleure coordination et solidarité entre les États membres de l'Union européenne, en mettant l'accent sur une gestion plus efficace et harmonisée des migrations, de l'asile, de l'intégration et de la gestion des frontières. Cette nécessité se manifeste clairement face aux défis rencontrés par les États membres dans les procédures de retour, qui révèlent des disparités dans l'application des normes au sein de l'UE. Ces variations compromettent non seulement l'efficacité des retours mais aussi la cohérence de la politique migratoire de l'Union dans son ensemble. Dès lors, il devient impératif d'adopter une approche plus uniforme et solidaire. Cette démarche est essentielle pour garantir une politique de retour efficace, qui respecte les droits fondamentaux tout en assurant une gestion cohérente et équitable des migrations et de l'asile à l'échelle européenne. La solidarité entre les États membres est donc un élément clé pour atteindre ces objectifs, en veillant à ce que les charges et les responsabilités soient partagées équitablement. La Croatie s'engage à soutenir tous les amendements qui vont dans ce sens et à saluer ceux proposés par les députés au sein du Parlement.

La Croatie entend jouer un rôle actif dans les discussions au niveau européen, en apportant des contributions aux négociations. Cependant, elle souhaite également éviter que l'attention se porte sur des questions sensibles ou controversées concernant sa gestion des frontières, en particulier en ce qui concerne le traitement des migrants et la sécurisation des frontières. Cela implique une diplomatie discrète et une communication soigneusement élaborée.

La Croatie cherche à bénéficier de l'assistance et des financements de l'UE pour renforcer ses capacités en matière de migration et d'asile, notamment en termes de technologie, de formation, et d'infrastructures. Toutefois, elle aspire également à conserver une certaine autonomie dans l'utilisation de ces ressources, en évitant une surveillance ou un contrôle excessif de l'UE sur la manière dont ces aides sont employées. Cela implique de trouver un équilibre entre la réception de l'aide et la préservation de l'autonomie nationale. Par cet axe de négociation le gouvernement souhaite apaiser les débats internes sur le délaissement des européens face au risque d'une augmentation des flux migratoires.

La Croatie vise à soutenir une approche harmonisée en matière de migration et d'asile à l'échelle de l'UE. Toutefois, elle insiste sur le maintien d'un certain degré de contrôle national sur ces dispositifs. Ceci permettrait à la Croatie de gérer les migrations de manière efficace tout en se conformant aux normes et procédures de l'UE. L'objectif est de trouver un équilibre entre l'engagement envers les principes de l'UE et la préservation de la souveraineté nationale dans les décisions relatives à la migration et l'asile. Pour cette raison, si la Croatie est favorable à élargir l'utilisation de l'IA dans les procédures, elle tient à en limiter l'usage pour limiter le contrôle qui pourrait être fait dessus.